



Notre Dame des Aydes
Collège Lycée Internat
7, Rue Franciade
41000 BLOIS
n° de Fax : 02/54/57/67/76

Année scolaire 2011/2012

Autorisations de sorties des Elèves de Terminale

(document à fournir pour la rentrée)

Les élèves de Terminale peuvent sortir, avec accord des parents selon les modalités suivantes :

Le matin, les sorties ne sont pas autorisées.

Le midi, les élèves sont autorisés à sortir après déjeuner jusqu'à la reprise des cours. (sous réserve de l'accord de l'autorité, cette autorisation ne présentant pas de caractère automatique).

L'après-midi, les élèves de Terminale peuvent sortir à l'issue du dernier cours jusqu'à l'heure de l'étude (17 h 55).

Nom de l'élève :

Prénom : **Classe** :

Je soussigné, Père, Mère, responsable légal de l'élève susnommé atteste avoir pris connaissance des précisions ci-dessus concernant les sorties de mon fils, et :

- Ne l'autorise pas à sortir en semaine.
- L'autorise à sortir en semaine aux conditions fixées par l'école. ★

★ Cette autorisation est soumise à l'approbation des responsables de l'établissement.

Date : Signature parentale.

L'élève s'engage à respecter ces conditions